

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Lacroix-Barrez, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2023

**Etaient présents** : DELMAS Jean, BONNET Thérèse, BLANC Julien, DELPUECH Frédéric, GUIMONTEIL Lucien, GUIMONTEIL Raymond, LALO Claude, LE GRAS Thierry, LEVEQUE Anne-Marie, PINQUIER Valérie, COUDOUEL Roger, Solange DELMAS, François BAILLY.

Etaient excusé : RAYROLLES Serge (pouvoir donné à Mme Valérie PINQUIER), Jérôme CHAUVEY

Valérie PINQUIER a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2023. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique qu'il a été rajouter sept délibérations.

### **1 – Approbation du Compte de Gestion, Commune.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Régis CADARS, comptable public, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **2 - Approbation du Compte de Gestion, Assainissement.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Régis CADARS, comptable public, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **3 - Approbation du Compte de Gestion, Lotissement.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Régis CADARS, comptable public, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

#### **4 - Approbation du Compte de Gestion, CCAS.**

Approbation du Compte de Gestion de Monsieur Régis CADARS, comptable public, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean DELMAS, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022. Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **5 - Approbation du Compte Administratif, Commune 2022.**

Sous la présidence de M. Julien BLANC, Président de la commission finances/travaux, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

### ***Fonctionnement***

Dépenses	567 932.32 €
Recettes	850 549.00 €
Excédent de clôture :	282 616.68 €
Excédent report 2021 :	614 386.98 €
Excédent total :	897 003.66 €

### ***Investissement***

Dépenses	727 994.79 €
Recettes	1 176 046.57 €
Restes à réaliser dépenses :	317 000.00 €
Restes à réaliser recettes :	230 000.00 €
Excédent de clôture :	448 051.78 €
Déficit report 2021 :	- 145 396.94 €
Excédent total :	302 654.84 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

## **6 - Approbation du Compte Administratif, Assainissement 2022.**

Sous la présidence de M. Julien BLANC, Président de la commission finances/travaux, le Conseil Municipal examine le compte administratif d'Assainissement 2022 qui s'établit ainsi :

### ***Fonctionnement***

Dépenses	23 803.35 €
Recettes	106 863.40 €
Excédent de clôture :	83 059.55 €
Excédent report 2021 :	80 508.73 €
Excédent total :	163 568.28 €

### ***Investissement***

Dépenses	66 643.36 €
Recettes	19 491.56 €
Déficit de clôture :	- 47 151.80 €
Excédent report 2021 :	42 433.02 €
Déficit total :	- 4 718.78 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Assainissement 2022.

## **7 - Approbation du Compte Administratif, Lotissement 2022.**

Sous la présidence de M. Julien BLANC, Président de la commission finances/travaux, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement 2022 qui s'établit ainsi :

***Fonctionnement***

Dépenses	6 774.56 €
Recettes	6 774.95 €
Résultat de clôture	0.39 €
Report 2021	- 37 346.45 €
Déficit total	- 37 346.06 €

***Investissement***

Dépenses	7 803.70 €
Recettes	0.00 €
Report 2021	5 055.41 €
Résultat de clôture	- 2 748.29 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Lotissement 2022.

**8 - Approbation du Compte Administratif, C.C.A.S 2022.**

Sous la présidence de M. Julien BLANC, Président de la commission finances/travaux, le Conseil Municipal examine le compte administratif du CCAS 2022 qui s'établit ainsi :

***Fonctionnement***

Dépenses	1 708.08 €
Recettes	16 475.61 €
Résultat de clôture	14 767.53 €
Report 2021	34 173.72 €
Excédent total :	48 941.25 €

***Investissement***

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Hors de la présence de M. Jean DELMAS, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget CCAS.

**9 – Affectation du résultat budget principal**

Voir annexe n°1

**10 – Affectation du résultat budget assainissement**

Voir annexe n°2

**11 - Affectation du résultat budget lotissement**

Voir annexe n°3

## **12 - Affectation du résultat du CCAS au Budget Principal**

Suite à la clôture du budget du CCAS par délibération n°2022DL021265 du 2 décembre 2022, le résultat de fonctionnement doit être affecté au budget principal.

Résultat de l'exercice 2022 : 48 941.25 €

La somme de 48 941.25 € sera affectée en recette de fonctionnement du budget principal de la commune.

Voté à l'unanimité

## **13 - Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2023**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient de délibérer pour fixer les taux d'imposition des taxes foncières locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : décide d'augmenter les taux d'imposition de 2022 soit :

- Taxe sur le foncier bâti = 30.96%
- Taxe sur le foncier non bâti = 46.58%
- Taxe d'habitation = 4.67%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **14 - Approbation du Budget Primitif Principal**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Principal arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 183 075.97 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 335 167.97 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 183 075.97 €	1 183 075.97 €
<b>Section d'investissement</b>	1 335 167.97 €	1 335 167.97 €
<b>TOTAL</b>	2 518 243.94 €	2 518 243.94 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif Principal,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif Principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 183 075.97 €	1 183 075.97 €
<b>Section d'investissement</b>	1 335 167.97 €	1 335 167.97 €
<b>TOTAL</b>	2 518 243.94 €	2 518 243.94 €

**15 - Approbation du Budget Primitif Assainissement**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif d'assainissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 186 094.50 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 162 461.95 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	186 094.50 €	186 094.50 €
<b>Section d'investissement</b>	162 461.95 €	162 461.95 €
<b>TOTAL</b>	348 556.45 €	348 556.45 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars 2023,  
Vu le projet de budget primitif d'Assainissement,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif d'Assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	186 094.50 €	186 094.50 €
<b>Section d'investissement</b>	162 461.95 €	162 461.95 €
<b>TOTAL</b>	348 556.45 €	348 556.45

## **16 - Approbation du Budget Primitif Lotissement**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du Lotissement arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 24 mars 2023, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 205 665.12 €

Dépenses et recettes d'investissement : 160 906.08 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	205 665.12 €	205 665.12 €
<b>Section d'investissement</b>	160 906.08 €	160 906.08 €
<b>TOTAL</b>	366 571.20 €	366 571.20 €

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 24 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif du Lotissement,

### **Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif du Lotissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	205 665.12 €	205 665.12 €
<b>Section d'investissement</b>	160 906.08 €	160 906.08 €
<b>TOTAL</b>	366 571.20 €	366 571.20 €

## **17 - Subventions de fonctionnement versées aux associations.**

Conformément à la prévision inscrite au budget 2023 voté le 4 avril 2023 par la Commune de Lacroix-Barrez, le Conseil Municipal décide de verser les subventions pour les associations suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subventions versées en 2022</b>	<b>Proposition et Vote 2023</b>	<b>Vote</b>		
			<b>Abs</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>
A.A.P.P.M.A du Carladez	100 €	100 €		14	
A.P.E. de Lacroix-Barrez	3 000 €	3 000 €		14	
A.P.E. du collège du Carladez	100 €	400 €		14	
ADMR	800 €	800 €		14	



Amicale des Sapeurs-Pompiers du Carladez	400 €	400 €	14	
Assistantes maternelles du Carladez	150 €	150 €	14	
Basquet club du Carladez	100 €	100 €	14	
Comité de jumelage Lacroix-Barrez/Tréfléz	800 €	800 €	14	
Ciel en Carladez	0 €	100 €	14	
Croix Rouge de Mur-de-Barrez	515 €	515 €	14	
Cyclo-Club du Carladez	200 €	200 €	14	
Espérance Barrézienne	1 000 €	1 000 €	14	
FSE du Collège du Carladez	400 €	0 €	14	
La maison des pitchous	0 €	350 €	14	
Le Valadou	400 €	400 €	14	
Loisirs et Culture en Carladez	240 €	200 €	14	
Les cimes du château de Valon	800 €	800 €	14	
Marcheurs du Carladez	150 €	150 €	14	
Résidence du Parc de la Corette	100 €	100 €	14	
Ski-Club Barrézien	250 €	250 €	14	
Sportive du Collège	105 €	120 €	14	
Carladez Pétanque	0 €	100 €	14	
Cinémur	350 €	350 €	14	
FNACA	50 €	50 €	14	
Du magma à la pierre	300 €	300 €	14	
Comité des fêtes Lacroix	2 000 €	2 000 €	14	
Badminton	0 €	100 €	14	
Moto club du Carladez	0 €	100 €	14	
Carladez Country	0 €	200 €	14	
Vieux volants du Carladez	0 €	0 €	14	
<b>Total</b>	<b>12 310 €</b>	<b>13 135 €</b>		

Ces dépenses seront imputées à l'article 6574.

- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

## **18 - Amortissements 2023 du budget Assainissement**

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lacroix-Barrez est tenue d'amortir les immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens engagés et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il propose au conseil municipal d'adopter les amortissements (voir tableau joint).

Le Conseil Municipal approuve les amortissements présentés et autorise M le Maire à faire les opérations comptables (titres et mandats)

## **19 - Amortissements subventions reçues 2023 du budget Assainissement**

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lacroix-Barrez est tenue d'amortir les immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens engagés et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il propose au conseil municipal d'adopter les amortissements (voir tableau joint).

Le Conseil Municipal approuve les amortissements présentés et autorise M le Maire à faire les opérations comptables (titres et mandats).

## **20 - Amortissements 2023 du budget principal**

Vu l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Lacroix-Barrez est tenue d'amortir les immobilisations.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens engagés et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il propose au conseil municipal d'adopter les amortissements (voir tableau joint).

Le Conseil Municipal approuve les amortissements présentés et autorise M le Maire à faire les opérations comptables (titres et mandats).

## **21 - Subvention DETR 2023 – Entretien de la voirie**

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement de l'entretien de la voirie pour :

- Entretien annuel bourg et villages
- Voirie entre Vilherols et Bars

Coût des travaux :

Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC
Vilherols/Bars	37 974.60 €	45 569.21 €
Entretien annuel	23 581.84 €	28 298.21 €
<b>Total</b>	<b>61 556.44 €</b>	<b>73 867.73 €</b>

Plan de financement :

Nature des financements	Montant sollicité	%
DETR	24 622.58 €	40%
Département	12 911.29 €	20%
Com Com	6 155.65 €	10%
Autofinancement	17 866.92 €	30%
<b>Total</b>	<b>61 556.44 €</b>	<b>100%</b>

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

## **22 - Subvention DETR 2023 – Rénovation énergétique pour création d'un gîte**

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement de la rénovation de la maison la plus ancienne de la commune pour la création d'un gîte :

Coût des travaux :

LOTS	MONTANT HT	MONTANT TTC
Gros Œuvre	27 800.00 €	33 360.00 €
Charpente et plancher bois	42 000.00 €	50 400.00 €
Couverture lauzes et zinguerie	36 800.00 €	44 160.00 €
Menuiseries extérieures	20 400.00 €	24 480.00 €
Menuiseries intérieures	14 800.00 €	17 760.00 €
Plâtrerie, isolation	11 600.00 €	13 920.00 €
Carrelage faïences	7 500.00 €	9 000.00 €
Peinture	4 900.00 €	5 880.00 €
Revêtements collés	3 900.00 €	4 680.00 €
Electricité VMC	8 400.00 €	10 080.00 €
Plomberie chauffage	19 200.00 €	23 040.00 €
<b>Total travaux</b>	<b>197 300.00 €</b>	<b>236 760.00 €</b>
Honoraires maître d'œuvre	16 200.00 €	19 440.00 €
Divers frais	6 200.00 €	7 440.00 €

Aléas chantier	6 600.00 €	7 920.00 €
<b>Montant total opération</b>	<b>226 300.00 €</b>	<b>271 560.00 €</b>

Plan de financement :

NATURE DES FINANCEMENTS	MONTANT HT	%
DETR	90 520.00 €	40%
Département	45 260.00 €	20%
Com Com	22 630.00 €	10%
Autofinancement	67 890.00 €	30%
<b>Total</b>	<b>226 300.00 €</b>	<b>100%</b>

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

### **23 - Subvention DETR 2023 – Isolation par l'extérieur et changement de fenêtres de l'école**

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement de l'isolation par l'extérieur et le changement de fenêtres de l'école :

Nature des financements		Montant sollicité	%
Etat DETR 2023	Subventions	24 732.26 €	40.00%
Département de l'Aveyron		12 366.13 €	20.00%
Communauté de Communes		6 183.07 €	10.00%
Autofinancement	Autofinancement	18 579.20 €	30.00%
<b>Montant total opération PROJET GLOBAL € HT</b>		<b>61 830.65 €</b>	<b>100.00%</b>

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Changement des fenêtres et volets roulants	10 790.65 €	11 384.14 €
Isolation par l'extérieur	51 040.00 €	61 248.00 €
<b>Montant total</b>	<b>61 830.65 €</b>	<b>72 632.14 €</b>

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

## **24 - Subvention FONDS VERT – Isolation par l'extérieur et changement de fenêtres de l'école**

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement de l'isolation par l'extérieur et le changement de fenêtres de l'école :

Nature des financements		Montant sollicité	%
Etat FONDS VERT 2023	Subventions	24 732.26 €	40.00%
Département de l'Aveyron		12 366.13 €	20.00%
Communauté de Communes		6 183.07 €	10.00%
Autofinancement	Autofinancement	18 579.20 €	30.00%
<b>Montant total opération PROJET GLOBAL € HT</b>		<b>61 830.65 €</b>	<b>100.00%</b>

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC
Changement des fenêtres et volets roulants	10 790.65 €	11 384.14 €
Isolation par l'extérieur	51 040.00 €	61 248.00 €
<b>Montant total</b>	<b>61 830.65 €</b>	<b>72 632.14 €</b>

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

## **25 - Subvention FONDS VERT – Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur maison Michel**

M le Maire propose à l'assemblée de voter le plan de financement du remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur de la nouvelle acquisition communale de la maison Michel route de Cabrillac :

Nature des travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC
Pompe à chaleur	24 536.32 €	25 914.30 €
Total	24 536.32 €	25 914.30 €

Nature des financements	Montant sollicité	%
Fonds Vert	9 825.33 €	40%
Département	4 912.66 €	20%
Com Com	2 456.33 €	10%
Autofinancement	7 369.00 €	30%
Total	24 536.32 €	100%

M le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à faire cette demande de subvention et de signer tous les documents y afférents.

Voté à l'unanimité.

### **26 - Tarif emplacement camping-car saison 2023**

M le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif de l'emplacement des camping-cars pour l'année 2023 au regard de la hausse des énergies.

Proposition : 6.50 €/ emplacement

Voté à l'unanimité.

### **27 - Tarif emplacement marché de producteurs**

M le Maire propose à l'assemblée d'augmenter le tarif de l'emplacement des producteurs venant sur le marché qui aura lieu du 10 juillet au 28 août 2023 au regard de l'augmentation des tarifs de l'énergie.

Proposition :

- 2 € du mètre linéaire (maxi 6ml/producteur)
- 4 € par appareil électrique (plancha, fritueuse,...)

Voté à l'unanimité.